

AGENDA

ENQUIN LEZ GUINEGATTE



Salle des fêtes d'Enquin les Mines

CONCOURS DE BELOTE

sur 5 parties

Mise 6 €
par joueur

Sam.
9
Fév

Inscriptions
17h30
Début du concours
18h

Organisé par l'ESEM



buvette
sandwichs-croque monsieur

Gains par
équipe*

1^{er} 100 €
2^{ème} 60 €
3^{ème} 40 €



* Sous réserve d'inscriptions suffisantes

ENQUIN LEZ GUINEGATTE

REPAS DANSANT

Animé par

Cédric Dépret



Dotage
Couscous ou coq au vin
trou normand
Fromage et salade
dessert-café
2 apéritifs – Bière à la pression
Boisson à discrétion

Adulte : 30 €
Boissons incluses
Enfant : 12 €

A EMPORTER : 18 € avec 1 boisson



CONCERT

VENDREDI 15/02

20h - Médiathèque - Entrée Gratuite



PHOTOS SOUVENIR...



Goûter de Noël des aînés



Arbre de Noël du comité des fêtes



TANDEM

N°24

Votre bulletin d'informations

EDITO



Mesdames, messieurs,

Le président de la République dans sa lettre aux Français, lance un grand débat national qui se déroulera jusqu'au 15 mars 2019.

Les élus municipaux ne sauraient être les organisateurs locaux de ces échanges, car ils ne sont pas dépositaires de la politique gouvernementale.

On se tourne vers les maires, après les avoir longtemps ignorés quand les choses dérapent, c'est peut être un virage mais c'est surtout une question urgente de nécessité. L'on notera par ailleurs que dans les sujets abordés par le président de la République la question de la ruralité, ses spécificités, ses difficultés sont totalement absentes. Les élus que nous sommes doivent néanmoins jouer un rôle de facilitateur dans l'organisation de ces débats.

Comme nous sommes profondément républicains et démocrates, nous mettrons naturellement à disposition de celles et ceux de nos concitoyens désirant y participer les moyens logistiques nécessaires au débat par la mise à disposition de salles communales.

Par ailleurs des cahiers d'expression citoyenne seront à disposition du public et accessibles pendant les heures d'ouverture de la mairie annexe d'Enquin lez Guinegatte et de la mairie d'Enquin lez Guinegatte.

La CAPSO organise des réunions d'échanges autour des thèmes définis pour ce grand débat national (voir affiche ci dessous).

Hervé Dupont

Maire d'Enquin lez Guinegatte

ENQUIN LEZ GUINEGATTE



Le grand débat national

LA DÉMOCRATIE ET
LA CITOYENNETÉ,
LA FISCALITÉ ET
LES DÉPENSES PUBLIQUES

Mercredi 13 février de 19h à 21h
Tilques, salle polyvalente

Jeu 28 février de 19h à 21h
Roquetoire, salle des fêtes

Lundi 11 février de 19h à 21h

Arques, salle Alfred André

Mercredi 20 février de 19h à 21h

Ecques, salle des fêtes

Jeu 7 mars de 19h à 21h

Febvin-Palfart, salle Gaston Martin

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE,
L'ORGANISATION DE L'ÉTAT
ET DES SERVICES PUBLICS

Février 2019

Les Echos du Conseil

Cérémonies des vœux

Agenda



LES ECHOS DU CONSEIL

Réunion du 1 février 2019

Aide aux primo-accédants

Le projet de la CAPSO nommé « Accession + » a été retenu en octobre 2018 pour une mise en œuvre en 2019 et 2020. Ce dispositif a pour objectif de mobiliser l'ensemble des aides existantes pour les jeunes ménages primo-accédants modestes réalisant des travaux de performance énergétique. Il combine ainsi les aides locales destinées à l'accession, celles de l'Agence Nationale de l'Habitat et un complément de la Région de 6 000€ pour des travaux permettant une économie d'au moins 35% de la consommation énergétique du logement et l'atteinte de l'étiquette C (Bâtiment Basse Consommation).

Cette aide ne peut être versée que pour les logements situés sur une commune qui abonde l'aide de la CAPSO entre 2000 et 4000 € par dossier.

L'aide de la CAPSO est de 4000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accorder une aide de 2000 € par logement pour les primo-accédants de la commune répondant aux critères de l'aide.

Le nombre de dossiers est fixé à quatre pour l'année 2019, à compter du 1 janvier 2019.

CRITÈRE D'ÉLIGIBILITÉ

⇒ Le demandeur doit être âgé au maximum de 30 ans.

⇒ Le logement devra avoir été construit au plus tard le 31 décembre 1947.

⇒ Le demandeur ne doit pas avoir été propriétaire.

⇒ Le bénéficiaire devra procéder à des travaux de rénovation du bien réalisé par un professionnel pour un montant minimal de 4000 € HT

⇒ Le bénéficiaire s'engage à réaliser des travaux d'amélioration de l'habitat dans un délai

de 12 mois après la signature de l'acte de vente définitif.

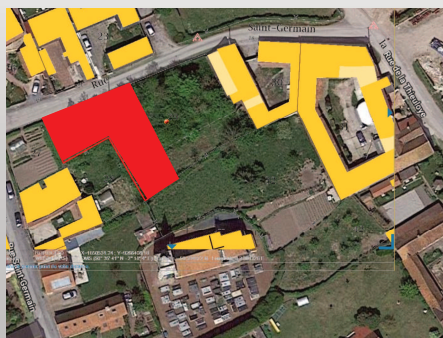
Par ailleurs, le demandeur s'engage à en faire sa résidence principale sur les 6 années suivant l'achat. La revente du bien entraîne un remboursement au prorata-temporis.

La mise en location ou un changement d'usage, même partiel, entraîne un remboursement total de l'aide.

Achat de terrain

Afin de faciliter le stationnement aux abords de l'Eglise St Germain, le conseil municipal décide à l'unanimité de lancer une procédure d'acquisition d'une parcelle de terrain d'environ 600 m² dans la rue St Germain.

Cette emprise faisant l'objet d'un emplacement réservé dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.



Présentation du projet de construction d'une cantine par le RPI de l'Hermitage

Coût global du projet : 558 255.34 €

La construction est estimée à 493 931.08 €

Le premier équipement à 25 044.26 €

Les honoraires à 39 280 €

Le montant total des subventions sollicitées s'élèvent à 395 582.32 € soit 70.86 %. DETR Etat : 135 358.17 €

FARDA Département : 75 000 €

Fonds de concours CAPSO : 185 224.15 €

Vue en montant l'Allée des Galibots



Vue côté salle de sports



CÉRÉMONIES DES VŒUX

Cérémonie à Enguinegatte

Le 6 janvier dernier, les élus de la commune, recevaient dans la salle des fêtes d'Enguinegatte les habitants pour la traditionnelle cérémonie d'échange de vœux. L'occasion pour le Maire « de remercier l'ensemble du personnel qui met en œuvre les décisions et orientations prises par un conseil municipal, motivé, présent et force de propositions. »

Il souligna également la vitalité du milieu associatif de notre commune composée d'une vingtaine

d'associations qui œuvrent bénévolement de manière désintéressée et sans compter les heures passées au service d'autrui.

Après avoir dressé le bilan des actions, orientations et décisions prises par la collectivité, il aborda les différents projets pour 2019, qui seront conditionnés au vote du prochain budget.

Hervé DUPONT, Maire



Cérémonie à Enquin-lez-Guinegatte

Le 26 janvier s'est tenue dans la salle des fêtes d'Enquin les Mines, la cérémonie des vœux.

Une cérémonie des vœux particulière puisque c'était la dernière en tant qu'employés communaux pour deux futurs retraités, Michèle LALOY et Luc BEAUVOIS.

Iannick HENNEUSE, Maire délégué dressa le portrait d'un conseil municipal « d'une diversité assez riche » puisque « sur les 23 membres ont y trouve 19 professions différentes ». Un conseil municipal dont les élus « s'investissent avec assiduité pour la commune » et qui vont consacrer « un ou deux mandats voir plus... pour le bien être collectif ».



Michèle LALOY
Secrétaire de Mairie



Iannick HENNEUSE
Maire délégué



Fabien BUIRE
Adjoint au Maire

Fabien BUIRE, adjoint au Maire en charge des sports, de la jeunesse et du milieu associatif

quant à lui présenta l'ensemble des associations qui concourent à la dynamique et à l'attractivité de notre commune.

Hervé Dupont, Maire de la commune introduisit son discours en faisant part à l'assemblée de sa satisfaction de partager avec elle un vrai « moment politique ». « Faire de la politique, c'est rendre honneur au protocole républicain, à la fois dans ses formes institutionnelles et légales, en assumant ses responsabilités d' élu local et en respectant ses engagements, mais aussi dans des temps plus informels et conviviaux tels que cette soirée. »

Il évoqua ensuite les projets de 2019 et la poursuite des chantiers engagés en 2018.

● PATRIMOINE ET CADRE DE VIE

- Réfection totale de la toiture de la nef, pose de gouttières et réfection du sous bassement du mur sud de l'Eglise St Germain.
- Fin des travaux d'aménagement de la salle multi-activités/vestiaires.
- Installation d'une pompe à chaleur dans la salle des fêtes d'Enguinegatte
- Rénovation énergétique des logements communaux locatifs à Enguinegatte.
- Installation du mobilier et de la signalétique des chemins de randonnées du Parc éolien de la Carnoye.

● AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- Achat d'une emprise foncière rue du château d'Eau pour réalisation de zone de stationnement, et sécurisation des déplacements piétons.
- Acquisition d'une emprise foncière à Serny pour désenclaver l'Eglise St Germain.
- Acquisition du terrain contigu à la salle des fêtes d'Enguinegatte.

● SÉCURITÉ

- Installation des deux radars pédagogiques à Fléchinelle.
- Rénovation complète de l'éclairage public à Serny.
- Réfection de l'éclairage public rue Adam et création d'un point lumineux rue des Prés.
- Création d'une commission locale de sécurité pour lutter contre les vitesses excessives.

● INFRASTRUCTURES

- Programme pluriannuel d'entretien de la voirie
- Borduration, assainissement pluvial, trottoirs et cheminements piétons et aménagements sécuritaires pour les déplacements dans la rue E.Hermand.

